



## FICHE AVENANT DE RESERVATION ACCUEIL DE LOISIRS

JOURS D'OUVERTURE ALAE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
MATIN	07h30 – 08h50
MIDI MATERNELLE	11h30 – 13h50
MIDI ELEMENTAIRE	11h30 – 13h30
SOIR	16h30 – 18h30

Tarifs pour des séquences réservées / ALAE				
Tranches	Quotient familial	Séquence Matin	Séquence Midi	Séquence Soir
Tranche 1	0 à 399 euros	0,20	0,27	0,30
Tranche 2	400 à 599 euros	0,23	0,31	0,34
Tranche 3	600 à 799 euros	0,33	0,46	0,50
Tranche 4	800 à 999 euros	0,37	0,51	0,56
Tranche 5	1000 et +	0,43	0,59	0,64

Tarifs occasionnels – sans réservation / ALAE				
Tranches	Quotient familial	Séquence Matin	Séquence Midi	Séquence Soir
Tranche 1	0 à 399 euros	0,40	0,55	0,60
Tranche 2	400 à 599 euros	0,45	0,62	0,68
Tranche 3	600 à 799 euros	0,67	0,92	1,00
Tranche 4	800 à 999 euros	0,74	1,02	1,12
Tranche 5	1000 et +	0,85	1,17	1,28

### Réservation annuelle en A.L.A.E. (périscolaire)

Nous vous demandons de bien vouloir compléter les tableaux ci-contre, dans un double objectif :

1. Proposer à vos enfants des activités de qualité en affinant au mieux les effectifs d'encadrement,
2. Bénéficier des tarifs les plus avantageux en fonction de vos besoins et de vos revenus.

### Système de réservation

Nous vous proposons deux options de réservation :

1. Vous complétez une semaine type qui se répètera toute l'année, pour cela, cochez les cases. Vous avez aussi la possibilité d'affiner votre réservation en complétant le planning annuel par vos variations via des "+" ou des "-", suivant que vous désiriez enlever ou rajouter des périodes à votre semaine type.
2. Vous complétez directement le planning annuel en cochant (via une croix) les temps d'accueil que vous souhaitez réserver.

#### Attention

Vous devez remplir un planning par enfant.

En complément de la réservation faite auprès de la collectivité pour les repas, vous devez réserver également le temps du midi pour l'A.L.A.E.

### Procédures

**Etape 1** Compléter, dater et signer la feuille de réservation

(Votre réservation, qui servira de référence à la facturation, est à remettre à la direction de l'A.L.A.E.)

**Etape 2** Remettre la feuille de réservation à l'équipe de direction de l'A.L.A.E. qui vous en donnera une copie

**Etape 3** Tout changement se fera par l'intermédiaire d'une fiche de modification, ce document sera disponible auprès des équipes de direction. Il sera possible de modifier votre réservation, dans un délai minimum de 8 jours ouvrés avant la première présence.

**Etape 4** Une facturation vous sera adressée en fin de mois

### Cas de maladie

En cas de maladie de votre enfant, la production d'un certificat médical sera exigée.

A partir de la réception de ce dernier, un délai de carence de 3 jours sera appliqué, vos réservations sur ces trois jours vous seront facturées.

A partir du quatrième jour, vos réservations ne vous seront plus facturées et ce pour la durée indiquée sur le certificat médical.

